

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 juin 2007  
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - ZAC "Multisites Ravesies" - Vente à la Société IN EXTENSO ACTA 2C d'une SHON supplémentaire de 315m<sup>2</sup> sur un terrain représentant l'îlot 20 d'une superficie approximative de 3 950m<sup>2</sup> - DECISIONS**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/211 du Conseil de Communauté du 24 mars 2006, notre Etablissement Public a décidé de céder à la Société IN EXTENSO ACTA 2C un terrain représentant l'îlot 20, d'une superficie approximative de 3 950m<sup>2</sup> et développant une SHON de 2 450m<sup>2</sup> dans le secteur nord de la ZAC « Multisites Ravesies » à Bordeaux.

A cette date, le prix de ce terrain a été fixé à 145€ HT le m<sup>2</sup> de SHON, soit pour la SHON considérée, un montant total de 355 250€ HT conforme à l'avis des Services Fiscaux du 17 juin 2005 (communiqué n°2005-999V2303).

L'îlot 20, d'une surface approximative de 3 950m<sup>2</sup>, correspond à la parcelle cadastrée SZ 69 pour 3 700m<sup>2</sup> environ et à une partie déclassée du domaine public pour 250m<sup>2</sup> environ.

Au mois de septembre 2006, la Société IN EXTENSO ACTA 2C a déposé une demande de permis modificatif avec un programme de construction porté à 2 765m<sup>2</sup> SHON conformément aux possibilités offertes par le PLU.

Par conséquent, une nouvelle promesse unilatérale d'achat a été signée le 2 mai 2007 par Monsieur Philippe AUTRAN, gérant de la Société IN EXTENSO ACTA 2C, pour la SHON supplémentaire de 315m<sup>2</sup>.

Conformément à la loi du 08 février 1995, les Domaines ont été consultés à nouveau sur cette vente (communiqué n°2007-999V1057 du 2 avril 2007) et ont estimé la valeur vénale de la SHON supplémentaire cédée à 250€ HT le m<sup>2</sup> SHON.

La cession de ces 315m<sup>2</sup> SHON est proposée au prix de 250€ HT le m<sup>2</sup> SHON, soit un montant total de 78 750 € HT qui sera majoré de la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente, sachant que les cessions décidées jusqu'à ce jour, par le Conseil sur cette ZAC ont été opérées à 150€ HT /m<sup>2</sup> de SHON pour des programmes identiques de bureaux.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**DECIDER :**

- de céder à la Société IN EXTENSO ACTA 2C ou à toute personne morale ou physique qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération (et dans les conditions prévues dans la Promesse Unilatérale d'Achat), les 315m<sup>2</sup> SHON supplémentaires sur l'îlot 20 situé dans le secteur nord de la ZAC « Multisites Ravesies » à Bordeaux, relevant de ce fait la SHON initiale de 2 450m<sup>2</sup> (délibération n°2006/211 d u 24 mars 2006) à 2 765m<sup>2</sup> ;
- de céder ces 315m<sup>2</sup> SHON supplémentaires au prix de 78 750 € HT, plus la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 JUILLET 2007**

**PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007**

M. SERGE LAMAISON